

CONDITIONS

Titre du fonds de dotation

Bourse Joyce-Milgaard pour la défense au criminel

INTRODUCTION

Cette bourse a été généreusement créée par Leonardo Russomanno, Paolo Giancaterino, Biagio Del Greco, Marco Sciarra et Anthony Marchetti pour soutenir et encourager les criminalistes de demain. Joyce Milgaard a défendu inlassablement son fils David, qui a été condamné à tort de meurtre et a fait 23 ans de prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Le système de justice pénale a besoin d'avocates et avocats tenaces qui livrent un combat sans relâche pour la justice et défendent courageusement les intérêts de leur clientèle.

OBJECTIF DU FONDS

Soutenir des étudiantes et étudiants de premier cycle qui sont inscrits à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa, et qui s'intéressent au droit pénal.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

- avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée ou de personne réfugiée, ou être une étudiante internationale ou un étudiant international;
- être inscrite à temps plein dans un programme de premier cycle à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa;
- faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa;
- s'intéresser au droit pénal et s'impliquer dans ce domaine (par exemple, en suivant des cours, en participant aux activités de la Clinique juridique communautaire ou en faisant du bénévolat) en vue de devenir avocate ou avocat criminaliste.

Valeur de la bourse :	Minimum 1 000 \$
Nombre de bourses :	1
Fréquence d'attribution :	Annuelle
Programme ou cycle d'études :	Premier cycle
Responsable des demandes :	Service de l'aide financière et des bourses
Date limite :	31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible dans le portail uoZone, et doit comprendre :

- le Questionnaire financier;
- une lettre (maximum 500 mots) démontrant que la personne candidate s'intéresse au droit pénal et s'implique dans ce domaine (par exemple, en suivant des cours, en participant aux activités de la Clinique juridique communautaire ou en faisant du bénévolat) en vue de devenir avocate ou avocat criminaliste.